



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 27 mars 2025 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

20h15, le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil, du bureau et de la Municipalité, ainsi que M. G. Vagnières, secrétaire municipal, M. R. Veyre, notre huissier du soir et M. J.-C Favre en sa qualité de Député au Grand Conseil.

Dans le public, le président relève la présence de : M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du service des infrastructures ainsi que celle de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Le président excuse : Mme Florence Gross, Députée ainsi que Mme Charlotte Mathis Présidente du Conseil communal de Lutry.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 45 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Suite aux assermentations** (voir point 2 b ci-après) **et arrivée après l'appel (1), le total des Conseiller-ères-s est de 49.**

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères Laure Breduilleard, Claudine Gygi, Suzanne Manné, Elisa Pion, Petra Salathé, Sakine Uçurum Pion et MM. les Conseillers Hélder De Jesus Da Silva, Olivier Guignard, Michel Henchoz, Enrico Monsutti, Paul O'Neil.

Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à la majorité avec une abstention.

Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 5 décembre 2024

Le PV de la séance du 5 décembre 2024 est mis en discussion.

- **M. J.-P. Bolay :** Permettez-moi de revenir sur l'intervention de M. Monsutti lors du dernier Conseil. Si je ne l'ai pas fait sur le moment, c'est parce que je voulais attendre le PV qui est une fidèle retranscription de nos débats, afin d'être sûr de ce qui avait été dit. M. Monsutti est absent, donc je m'adresserai à une chaise vide et M. Monsutti aura tout loisir de prendre connaissance de mon propos dans le prochain PV. Donc, je reviens sur l'intervention à la fois quelque peu fébrile et musclée de M. Monsutti. Intervention surprenante qui a fait le gros titre du compte rendu de nos délibérations par « Le Courrier », comme si c'était le thème le plus important de la soirée. Je peux comprendre que l'on puisse refuser un préavis avec des arguments fondés, mais je n'arrive pas à comprendre que l'on demande aux membres du Conseil de ne pas accepter un procès-verbal, procès-verbal qui est quand même la substantifique moelle de nos débats ; à moins que celui-ci soit truffé d'inexactitudes et d'affirmations mensongères, ce qui est loin d'être le cas. Je ne reviendrai pas sur quelques arguments de M. Monsutti qui mériteraient débat. Heureusement que le Conseil, dans sa grande sagesse n'a pas suivi la proposition de M. Monsutti.

M. Monsutti, vous avez tiré à boulets rouges sur la rédaction du PV et par ricochets sur sa rédactrice, mais vous n'avez pas choisi la méthode la plus habile. Toute chose peut être améliorée, soit, mais pourquoi ne pas expliquer votre ressenti, questionner, essayer de comprendre et ensuite faire part d'éléments constructifs. M. Monsutti, depuis le temps que je vous connais, je vous apprécie en tant qu'homme, mais je n'ai pas du tout apprécié votre intervention. Pour terminer sur une note positive, je voudrais remercier notre secrétaire Mlle Fogoz pour sa prestation loin d'être facile lors de la rédaction des PV du Conseil et notre Président pour son soutien à Mlle Fogoz suite à l'intervention de M. Monsutti. Je vous remercie de votre attention.

Sans autre remarque, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

2. Démissions / Assermentations

2.a Démissions enregistrées

Le Président donne lecture des démissions des Conseillers communaux suivants :

- courriel du 15 décembre 2024 de **M. Vladimir Novak** (UDC), a quitté la commune ;
- courriel du 19 janvier 2025 de **M. Fabrice Maisières** (Vert.e.s), a quitté la commune ;
- lettre du 3 février 2025 de **M. Serge Juillerat** (CIB) pour raisons professionnelles.

2.b Assermentations

Pour remplacer les 3 Conseillers démissionnaires, le Président présente les personnes suivantes :

- **M. Tomy Murrat** (UDC)
- **M. Fabio Gaggetta** (Les Vert.e.s)
- **M. Nicolas Meyer** (CIB)

Puis ces personnes sont priées de s'avancer devant le Président qui donne lecture du texte officiel ; les Conseillers prêtent serment à tour de rôle. Ils sont applaudis et rejoignent les rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

En préambule, le Président s'exprime comme suit :

- Tout d'abord je souhaite préciser un point concernant la tenue des débats lors de nos séances. En tant que Président du Conseil communal, il me tient à cœur que chaque membre de notre assemblée puisse exprimer librement ses idées et défendre ses convictions. La diversité des opinions est une richesse essentielle à la bonne gouvernance de notre commune. Cependant, cette liberté d'expression ne saurait en aucun cas justifier des propos ou des comportements irrespectueux à l'égard des autres. Le débat, aussi animé soit-il, doit toujours se dérouler dans un climat de respect mutuel, où chacun écoute l'autre avec considération, même en cas de désaccord profond. Je tiens donc à rappeler que nous avons tous la responsabilité de préserver un cadre de travail serein et constructif, dans lequel les échanges demeurent courtois et empreints de respect. C'est dans cet esprit que nous pourrons avancer ensemble au service de nos concitoyens. Merci de votre attention.

Représentations

M. le président énumère les diverses activités auxquelles il a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

Conseil communal Belmont

- **Le 21 janvier 2025** : nous nous sommes rencontrés avec Madame la syndique afin de préparer l'année à venir. Il m'a été demandé de vous rappeler qu'aucune demande de Conseillère ou Conseiller communal ne devait être adressée directement à un ou plusieurs municipaux. Les questions doivent être adressées au Président et au secrétariat du Conseil qui fera suivre aux personnes concernées.
De plus, lors d'interventions préparées par écrit à l'avance pour le Conseil, merci de les envoyer au secrétariat du Conseil après la séance ou de nous en laisser une copie papier, en fin de séance, afin de faciliter la rédaction du PV. Merci de votre compréhension.
- **Le 3 février 2025** : j'ai eu le plaisir de participer au Conseil communal de Paudex.
- **Le 9 février 2025** : avec le bureau, il a été procédé au dépouillement des votations fédérales. *Les résultats détaillés de ces votations sont disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud <https://www.elections.vd.ch/votelec/app22/index.html?id=CHVO20250209#v=results>*
- **Le 13 février 2025** : j'ai eu le plaisir d'assister, avec plusieurs d'entre vous, au rapport annuel 2024 du SDIS OUEST-LAVAUUX qui s'est tenu à Paudex. Ce fut une soirée haute en couleurs qui a notamment vu la mise à l'honneur de plusieurs de nos concitoyens de Belmont et qui nous a permis également de prendre conscience, si besoin était, de l'immense travail réalisé par nos pompiers pour notre sécurité et de les en remercier.
- **Le 13 mars 2025** : j'ai participé à l'Assemblée Générale de l'association de l'entraide familiale de PPB, qui s'est tenue dans ce bâtiment.

Courriers

M. le président fait part des courriers qu'il a reçus :

- **Le 6 février 2025** : Mme Hannah Grossenbacher nous a informés avoir repris la présidence de la Commission de Gestion. Ayant moi-même occupé ce poste de 2022 à 2024, je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction.
- **Le 18 février 2025** : nous avons reçu un courrier de Mme et M. Christine et Denis Dessoulavy au sujet de la construction d'une nouvelle installation de communication mobile 5G pour Swisscom sous le clocher du temple de Belmont. Cette question n'étant pas de la compétence du Conseil communal, je vais lui répondre en ce sens suite à cette séance.

Divers

Pour terminer, le président informe que la prochaine séance du conseil communal, agendée au 8 mai 2025 est annulée, faute d'ordre du jour suffisamment fourni.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications :

de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** : le 20 janvier 2025, la Municipalité a convié la CCU à une séance de présentation de l'avancée du projet PA «En Rueyres 2» afin de soumettre l'avancée du projet et solliciter nos différentes remarques, ce qui a été fait.

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

Conseil communal Belmont

du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** : la prochaine assemblée de l'ASEL aura lieu le 27 mai 2025.
Pour plus d'information sur cette association :
<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Gygi** étant absente, M. Bartolacelli n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Novak** ayant démissionné et son remplaçant n'ayant pas encore été nommé, il n'y a pas de communication.
Pour plus d'information sur cette association :
<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Maisières** ayant démissionné, Mme Greiner, suppléante, n'a aucune communication.
Pour plus d'information sur cette association :
<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

6. Préavis municipal N° 01/2025 : Adaptation des émoluments administratifs et des contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le président donne la parole à M. Frédéric Michaud pour la lecture du rapport de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **Mme S. Gillard** : en page 5, tout en bas, « Demande d'un permis de construire retirée après enquête publique », il est mentionné « *Taxe fixe CHF 200.00 + taxe proportionnelle de 70 % de la taxe proportionnelle du permis de construire, maximum CHF 10'000.00* » ; c'est quoi une taxe proportionnelle de 70% d'une taxe proportionnelle ? Je ne comprends pas cette phrase.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : c'est à dire que l'on prend le 70% de la taxe proportionnelle si le permis de construire avait été délivré normalement. Il y a toujours une taxe fixe et une taxe proportionnelle. Avant il y avait une « *Taxe fixe CHF 200.00 + taxe proportionnelle 0.5 ‰ sur la valeur CFC 2, maximum CH 6'000.00* ». Et maintenant on prend 70% de la taxe proportionnelle du permis de construire qui va jusqu'à sa finalité.
- **Mme S. Gillard** : mais avant la taxe proportionnelle était de 0.5 ‰
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : oui sur un CFC 2. Là on ne prend plus en compte ce CFC 2 qui en fait correspond aux coûts de construction.
- **Mme S. Gillard** : on va dire, j'ai compris, merci.

Conseil communal Belmont

- **Mme J. Raemy** : on est tous conscients qu'en 20 ans tout a augmenté, mais je trouve qu'il y a des montants qui ont été drôlement augmentés ! Je prends l'exemple d'une demande d'un permis de construire avec enquête publique, la taxe fixe reste la même mais la taxe proportionnelle a doublé et, pour un changement d'affectation, la taxe fixe a doublé et le montant maximum de la taxe proportionnelle a quadruplé.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : effectivement, il y a une partie qui est due à l'augmentation du coût de la vie mais il y a aussi la constatation que nous ne facturons pas suffisamment nos prestations. Par exemple, lorsque les architectes viennent pour un projet, nous les rencontrons mais le temps consacré n'était jamais facturé. Il s'agit donc de la couverture des coûts dont parle la Cour des comptes (*ndlr : voir dernier paragraphe du point 2 du préavis 01/2025*).
- **M. B. Grossenbacher** : j'ai aussi une question par rapport à ces coûts. Est-ce qu'il y a quand même une analyse qui a été effectuée sur les différentes étapes et les différents examens que vous faites et qui aboutit sur une somme d'heures qui représente un montant ou est-ce que vous vous êtes basés sur un chiffre global et puis vous avez plutôt comparé ce qui se passait aux alentours, dans les autres communes. J'essaie de comprendre comment vous êtes arrivés à ces tarifs-là et quelle méthode a été utilisée pour fixer ces taxes ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : nous nous sommes basés sur 2 choses. Nous n'avons pas fait une analyse mais nous savons à peu près le temps consacré à chaque opération, répondre à untel, envoyer un mail et cætera. Nous avons également fait un comparatif avec plusieurs communes avoisinantes voire plus éloignées pour voir si nous étions dans le tir. Mais il faut bien avouer que c'est très difficile de dire exactement combien ça coûte. Chaque dossier nécessite de multiples opérations : réception de mails, réponse, réception de dossiers qui ne sont pas complets, nouveau contrôle etc. On ne peut pas tout noter chaque fois qu'un acte est exécuté et tenir une comptabilisation à la minute parce que nous ne nous en sortirions pas et cela prendrait encore plus de temps. On sait que pour une construction cela nous prend en moyenne tant d'heures et c'est ce que nous avons pris en compte ainsi que la comparaison avec les autres communes.
- **Mme S. Gillard** : - (point 5.2 du préavis et article 9 du règlement) : j'aimerais savoir ce qu'est une aire de jeux pour la Municipalité. Selon le nouveau règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT), à partir de 7 logements, une aire de jeux de 7 m2 par 80 m2 de surface habitable, est obligatoire et je constate que la contribution de remplacement peut revenir très cher si la place de jeux ne peut pas être réalisée. Est-ce qu'un bac à sable est suffisant pour définir une aire de jeux ? Et si par exemple c'est un EMS qui se construit, est-ce que ce sera la même chose que pour les 170 places de stationnement pour vélos qui doivent être mises à l'enquête pour Arnier III !
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : je n'ai pas pensé à un EMS puisque nous ne sommes pratiquement qu'en zone villa et qu'une telle zone n'a pas pour objectif d'accueillir ce genre de bâtiment. J'ai bien pensé que la question viendrait par rapport à la taxe compensatoire de CHF 500.- par m2 alors j'ai fait un rapide calcul. Par exemple, sur le territoire où l'on peut construire le plus, c'est-à-dire en périmètre compact, pour une parcelle de 1'000 m2 avec un indice de 0,625, on peut construire 625 m2 de SPB, ce qui représente donc : $625 \text{ m}^2 : 80 \text{ m}^2 = 7,8125 \times 7 \text{ m}^2 = 54,6875 \times \text{CHF } 500 = \text{CHF } 27'343.75$ soit si 7 logements = CHF 3'906.25/logement. En fonction du prix des logements, je pense que le promoteur s'en sort.
- **Mme S. Gillard** : mais cela veut dire qu'une petite balançoire toute simple serait suffisante plutôt que d'installer un gros portique avec 3 balançoires !

Conseil communal Belmont

- **Mme C. Schiesser, Municipale** : il y a quand même un certain nombre de m² à aménager.
- **M. P. Michelet, Municipal** : je tiens à préciser que c'est terminé la pose d'une balançoire sur un bout de gazon. Aujourd'hui, les normes qui sont définies font que pour n'importe quel jeu, les surfaces qui sont aménagées doivent avoir une réception qui protège les enfants, soit des dalles qui absorbent les chocs et je peux vous dire que cela coûte très cher. De nos jours, avec CHF 25'000.- on ne fait pas grand-chose en matière de place de jeux. Il faut s'enlever de la tête qu'une place de jeux c'est une simple balançoire ; les exigences en la matière sont devenues extraordinaires par rapport à d'autres époques.
- **M. S. Gabella** : je pense qu'il y a une confusion. La question est de savoir quel est le minimum légal lorsque l'on doit faire une place de jeux. Aujourd'hui il n'y a rien ; on peut mettre 4 barrières et ne rien mettre ni autour ni dedans. Par contre, si l'on met une balançoire, on doit respecter les contraintes liées à la sécurité donc souvent, à cause de ces contraintes, on réalise un grand rectangle et on ne met rien à l'intérieur.
- **M. R. Le Cann** : je voulais savoir comment avait été décidé le rapport de 7 m² d'aire de jeux pour 80 m² de surface de plancher habitable. Est-ce une décision de la commune ou d'un règlement qui vient de plus haut.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : c'est une décision de la Municipalité et sauf erreur nous nous sommes basés sur le règlement de Pully.
- **M. R. Le Cann** : concernant la contribution compensatoire pour chaque place de stationnement, celle-ci passe de CHF 8'000.- à CHF 12'000.- et je souhaite savoir d'où vient cet important écart.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : c'est dû entre autres aux coûts de la construction et ce sont les prix qui sont pratiqués dans de nombreuses communes.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : cette taxe compensatoire pour les aires de jeu étant destinée à créer des places de jeu accessibles au public, est-ce que vous avez regardé si la taxe sur les équipements communautaires pourrait être un fonds utilisable pour ça et s'il n'y aurait pas une double imposition ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : la taxe pour les équipements communautaires, c'est lorsque votre terrain réalise une plus-value très importante.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : mais elle est destinée justement afin que la commune puisse développer des équipements communautaires et, notamment, pour les aires de jeux et dans ce cas il y aurait, à priori, une double ponction. Je parle bien de l'affectation du montant qui est prélevé auprès des gens ; il y a la taxe sur les équipements communautaires qui doit être affectée dans un fonds et ce fonds sert à financer des investissements publics, notamment les places de jeux. Et là, il y a la taxe compensatoire qui est un autre prélèvement pour la même destination ; est-ce que vous vous êtes posé la question ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : on parle de deux choses différentes ; avec la taxe compensatoire on parle de place de jeux que l'on exige de la part de « privés », à partir d'un certain nombre d'appartements construits sur une parcelle privée. Si les places de jeux ne sont pas réalisées sur le domaine privé il faudra que la commune compense sur le domaine public, raison pour laquelle cette taxe est fixée, ce qui me paraît logique. Concernant le fonds alimenté par la taxe sur les équipements communautaires, c'est aussi un fonds qui sert notamment à construire des places de jeux sur le domaine public mais cette taxe n'est perçue que s'il y a une plus-value réalisée sur un terrain avec une construction existante. Les deux sont complémentaires.

- **Mme H. Grossenbacher** : ce débat est extrêmement intéressant parce qu'on est vraiment sur une stratégie d'imposition et de taxation de façon plus globale mais, parenthèses à part, ma question concerne la stratégie sur la durabilité qui a été discutée lors des derniers conseils. Il y a des fonds et des aides qui ont été alloués aux citoyens pour encourager la transformation des bâtiments pour l'efficacité énergétique, et là on parle d'augmenter les taxations pour des travaux. Est-ce que la Municipalité s'est posée la question sur les impacts potentiellement négatifs de ces taxes sur la transition énergétique ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : à mon avis ce sont deux choses différentes. On encourage la rénovation énergétique des bâtiments mais cela ne veut pas dire que lors de la rénovation vous augmentez votre bâtiment ou vous faites des appartements supplémentaires ou créez de nouveaux logements ; créer des nouveaux logements ne va pas dans le sens de la durabilité. Ce qui va dans le sens de la durabilité, c'est de prendre des logements existants, puis de les rénover pour les rendre plus efficaces au niveau énergétique.
- **Mme H. Grossenbacher** : ma question n'est pas nécessairement sur l'augmentation de la valeur du bâtiment ou augmenter les habitations mais tout simplement les démarches administratives pour poser les panneaux solaires, pour installer des récupérateurs d'eau de pluie, etc. Si j'ai bien compris le règlement, toutes ces démarches vont nécessiter une taxation et de facto est-ce que cela ne va pas créer un effet contre-productif et au final ne pas encourager les citoyens à utiliser les aides que vous avez mises à disposition.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : sauf erreur, Mme Schiesser confirmera ou infirmera, mais lorsque l'on installe des récupérateurs d'eau, il n'y a pas besoin de faire une demande de permis.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : pour les panneaux solaires, pas de permis de construire donc pas de taxe et pour les récupérateurs d'eau nous n'avons pas encore eu le cas, sauf une fois en cours de construction.
- **M. B. Grossenbacher** : donc vous dites qu'il n'y aura pas de taxes pour les travaux qui seront dispensés d'autorisation de construire tels que panneaux solaires sur des petites surfaces, cabanons de jardin de moins de 8 m². Par contre, même s'il n'y a pas d'autorisation délivrée par la commune, il y aura quand même un émolument unique de CHF 150.- ; donc, ne serait-il pas utile de supprimer cette partie qui se réfère aux articles 103 LATC et 68a RLATC ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : quelle que soit la demande, il y a du travail qui est fait au Service technique. Par exemple pour les panneaux solaires et même s'il n'y a pas de permis délivré, on va vérifier les m², que les documents soient complets, puis cela va être transféré à notre Service électrique pour contrôler où se trouve le point d'injection, etc. Tout travail à un moment donné doit être rémunéré.
- **M. B. Grossenbacher** : en effet on ne voit pas forcément une utilisation d'une heure de travail pour un cabanon de jardin ou pour un bûcher, à la limite pour des panneaux solaires dont le nombre de m² n'est pas soumis à l'autorisation de la commune. Pour ma part, je pense que cet article n'a pas forcément sa place ici et peut être contreproductif comme le disait Mme Grossenbacher. Et par rapport à ceci, il aurait pu être intéressant d'exonérer les travaux qui sont réalisés concernant de la rénovation thermique ou écologique afin de les promouvoir ; mais ça c'est une autre question, plus politique.
- **Mme M. De Watteville** : jusqu'à présent, on nous a encouragés à annoncer des petites transformations ou demander l'avis de la commune pour de petites constructions faute de quoi on peut nous refuser voire nous faire démolir ce qui a été réalisé ; donc cela va plutôt encourager les gens à ne plus demander d'autorisation.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : Je vous rappelle que la LATC dit que tous travaux doivent faire l'objet d'une annonce à la Municipalité. Vous construisez un cabanon de jardin en limite de propriété du voisin, nous devons nous assurer que le voisin n'est pas dérangé par cette construction.

Conseil communal Belmont

L'annonce de travaux n'est pas une exigence de la Municipalité mais une obligation édictée par la loi (ndlr : articles 68 et suivants du Règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions RLATC – Réf. 700.11.1)

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

**Résultat de la votation : le préavis 01/2025 est admis à la majorité des membres présents
OUI : 27 / NON : 15 / Abstentions : 7**

7. Préavis municipal N° 02/2025 : Demande de crédits d'études pour projets d'ouvrages

Le président donne la parole respectivement à MM. Guido Baraldini et Daniele Annese pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. C. Nicolet** : Je reviens sur le déroulement du projet « rénovation des places de jeux » selon le plan de phases présenté en annexe du préavis. La phase 1 (11-31) financée par le budget de fonctionnement étant terminée, cela sous-entend que les points principaux de cette phase sont acquis, à savoir :

- la nécessité et l'urgence du projet ;
- la viabilité de la solution choisie ;
- la documentation de sa faisabilité constructive, fonctionnelle et juridique est disponible ;
- les rapports d'évaluation des offres et d'adjudication sont réalisés, ainsi que le contrat avec le mandataire, Paysagegestion je suppose.

Pour cette phase 1, la Municipalité a engagé CHF 16'863.60. Avec ce préavis 2/2025, la Municipalité nous demande CHF 90'000.- supplémentaires pour la phase 2 (32-41) pour la réalisation des documents permettant:

- la réalisation et approbation du dossier général ;
- la décision relative à la suite des opérations ;
- la préparation du préavis au CC et son approbation pour autorisation du projet et son financement ;
- la préparation de divers documents comme :
 - les appels d'offres ;
 - les propositions d'adjudications des offres aux différents fournisseurs de prestations.

Ma première question est donc la suivante : quels corps de métiers, ou entreprises, vont être rémunérés avec ces CHF. 90'000.- ?

Et, dans la foulée, est-ce que Monsieur Michelet peut nous en dire aussi un peu plus, en particulier au sujet des quelques thèmes qui figurent dans le rapport de la Commission technique, mais pas dans l'argumentaire du préavis, à savoir :

- accès facilités pour personnes à mobilité réduite, poussettes et autres ;
- cheminement Nord-Sud dans la commune, qui me semble être en dehors du sujet rénovation des places de jeux ;
- les balades thématiques avec découverte des forêts, des champs, espaces urbains, jardins et rivières sur Belmont ;
- aménagements garantissant un accès universel.

- **M. P. Michelet, Municipal** : je voudrais reposer les éléments de manière très claire, en ce sens que nous avons sollicité 3 sociétés lors d'un concours d'idées. Elles ont chacune amené leur vision sur l'aménagement de ces places de jeu qui sont d'une part aux Bas-Monts et à Chatruffe avec éventuellement la construction d'une 2^{ème} place de jeux au débouché du chemin des Gottes. Nous en avons également une au chemin de la Cure et la dernière se trouve au niveau du Burenz.

La Commission technique s'est penchée sur ces éléments et a émis un certain nombre de vœux sur les perspectives liées aux places de jeu ; on en prend note. Ces vœux sont pertinents sur beaucoup de points et d'autres points sont déjà pris en compte dans les contraintes légales auxquelles nous sommes soumis ; notamment concernant les accès aux personnes à mobilité réduite. Tous ces éléments seront pris en compte dans les études qui vont être menées. Nous sommes dans une phase où nous devons dégrossir, sur chaque place de jeux, ce qui va être réalisé, comment cela va être aménagé, quelle sont les réglementations à respecter (par exemple ce ne sont pas les mêmes aux Bas-Monts qu'à Chatruffe).

L'entreprise que nous avons choisie est au bénéfice d'une grande expérience qui permet de faire des séances avec des citoyens qui participent à définir quel type d'aménagements sont souhaités en fonction des différentes places de jeux. Cette étude va être assez importante et relativement longue pour déboucher sur des places de jeu qui répondent aux besoins et aux attentes des citoyens et des utilisateurs mais qui doivent également respecter les conditions et obligations liées à la police des constructions. En ce qui concerne les Bas-Monts, nous devrons probablement soumettre le projet aux services de l'Etat, notamment celui lié aux forêts.

C'est donc toute cette phase qui va être mise en œuvre jusqu'à être prêts pour lancer les soumissions liées à la réalisation des travaux. Ces travaux seront du génie civil, de la maçonnerie et surtout la fourniture des équipements qui seront installés sur les places de jeu, voire du mobilier urbain concernant les aménagements sécuritaires.

Chaque place de jeux est un projet individuel mais le but de ce préavis est d'avoir, en une seule fois, la modernisation complète des places de jeux. La réalisation de ce projet étant longue et particulière, c'est la raison pour laquelle nous avons fait appel à une société qui a l'expérience en la matière.

- **M. C. Nicolet** : je ne suis pas complètement satisfait de la réponse dans le sens que suite à cette réponse, je ne comprends pas ce qu'a fait la société Paysagegestion puisqu'elle a déjà soumis un projet détaillé qui a reçu l'aval de la municipalité et qui a été payée pour ça. Je comprends bien tout le déroulement du projet bien que ce que vous avez expliqué ne corresponde pas tout-à-fait à ce qui est présenté en annexe du préavis dans les phases 1 et 2 mais ça, en définitive, c'est du détail. Ce que j'aimerais c'est plus de précisions sur la prestation fournies par Paysagegestion et ce qu'elle vous a apporté.

Et merci de compléter ma 2^{ème} demande concernant les différentes autres mentions de la Commission technique car, comme cela figure dans leur rapport, j'ai pensé que cela venait quand même de la Municipalité (accès facilités pour personnes à mobilité réduite, poussettes et autres, cheminement Nord-Sud dans la commune, les balades thématiques etc.).

- **M. P. Michelet, Municipal** : Concernant votre 2^{ème} demande, ce sont des vœux de la Commission technique et effectivement les balades thématiques n'entrent pas dans le cadre du projet. Les autres vœux seront transmis au bureau Paysagegestion qui va examiner ce qui va pouvoir être intégré dans le projet.

Quant aux prestations déjà effectuées dans le cadre du concours d'idées, une des sociétés s'est focalisée sur le matériel qui est déjà sur les places de jeux et ce qui pourrait être ajouté. La 2^{ème} société s'est concentrée sur chaque place de jeux individuellement mais sans se poser la question de savoir à qui ces places de jeux étaient destinées et quels en seraient les utilisateurs.

La 3^{ème}, que nous avons retenue, a établi un concept beaucoup plus intéressant en ce sens qu'ils ont imaginé, en partant depuis les Bas-Monts, un cheminement par différents endroits pour passer sur toutes les places de jeux, chacune ayant une identité propre. C'est ce concept global qui nous a plus parce qu'il amène une vision d'ensemble qui nous permet de faire quelque chose en une seule fois. Voilà le travail qui a été amené dans la 1ère phase.

Quant à la grille qui vous est présentée, ce sont des éléments indicatifs pour indiquer les grandes phases nécessaires et vous avez des choses qui peuvent se chevaucher. Cette grille est une vue d'ensemble ; un résumé de certains points sur la base d'un document global de 60 pages.

- **M. C. Nicolet** : je suis satisfait de la réponse de M. Michelet mais dès lors j'ai une dernière remarque que j'adresse plutôt à mes collègues du Conseil communal qui sont nommés dans une commission technique ; quand je reprends ce qui a été rédigé dans le rapport de la CT, il est bien mentionné que l'étude concernera les points que j'ai précédemment cités (balades thématiques ... etc.). Quand je lis ce qui est écrit, je pars du principe que c'est quelque chose qui a été discuté avec la municipalité et acquis par elle. D'autant plus que les souhaits de la CT sont dans le paragraphe suivant.
- **M. J. Francey** : toujours concernant les places de jeux, vous avez dit que chaque place de jeux aura son identité propre et j'aimerais savoir si les consultations citoyennes auront lieu par quartier auprès des personnes concernées, typiquement pour moi au Burenos.
- **M. P. Michelet, Municipal** : effectivement et c'est bien pour ça aussi que cette société a été choisie, parce qu'elle a cette expérience. L'idée est de créer des groupes de travail, par exemple pour le Burenos, Les Moussaillons vont être consultés et au niveau du quartier, quand on fera les études on va aller vers des groupes de citoyens pour savoir ce qui est souhaité ; il ne suffit pas d'aménager, il faut aussi que cela puisse rendre service.
- **Mme S. Gillard** : dans ce montant, est ce que l'on peut imaginer qu'il y aura un petit reste pour une nouvelle place de jeu ? En effet, on ne parle que de rénovation mais est-ce qu'il serait possible que certains quartiers qui n'ont pas de places de jeux puissent en bénéficier ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : dès lors que nous avons dû faire des travaux rapides d'entretien et de sécurisation, la priorité ce sont les places de jeux existantes afin de les rendre modernes, attractives et sécurisées. Une nouvelle place de jeux est imaginée au niveau de Chatruffe, sur l'excroissance au débouché du chemin des Gottes. A cet endroit, on imagine une place de jeux, voire une place avec des engins de fitness urbains. A Rueyres, on attend le quartier où, par obligation, quelque chose va devoir être réalisé. Pour d'autres endroits, le problème se situe au niveau des emplacements qu'il faut trouver ; nous n'écartons aucune possibilité.
- **M. R. Le Cann** : petite remarque concernant les engins de fitness urbain, en règle générale, cela ne marche pas très bien donc je ne sais pas si c'est un bon investissement. Je n'ai jamais vu un de ces terrains qui était vraiment exploité. Je pense qu'il faudrait y réfléchir à 2 fois avant d'investir dans ce genre d'aménagements. Deuxième remarque, il ne faudrait pas restreindre la réflexion sur les aires de jeux par habitants de quartier, mais bien ouvrir la consultation à tout le monde, pour chaque aire de jeu, puisqu'évidemment nous pouvons être amenés à nous déplacer sur le territoire communal. Donc je m'assurerais que nous puissions être consultés, quelle que soit notre résidence et pour toutes les places de jeux.
- **M. J.-C. Bartolacelli** : je remarque que lors du concours d'idées, le jury était composé de représentants de la Municipalité et du personnel de plusieurs services de l'administration communale. Pourquoi des membres du Conseil communal, voire éventuellement de la CCAR, n'ont pas été invités à faire partie du jury ?

Conseil communal Belmont

- **M. P. Michelet, Municipal** : tout simplement parce que c'est une étude que nous avons lancée et que nous voulions avoir des idées de la part de professionnels pour arriver à quelque chose. Evidemment, nous aurions pu faire un concours sur appel qui nous aurait coûté plusieurs dizaines de milliers de francs pour arriver pratiquement aux mêmes résultats. D'autre part, avec la Municipalité nous avons choisi d'être accompagnés de personnes qui exploitent les places de jeux, notamment les Services extérieurs, car la vision de ces personnes était importante dans le cadre de la phase 1, d'autant plus que les citoyens seront impliqués dans la phase 2 pour discuter des aménagements.
- **M. J.-P. Amann** : je pense à tout ça en essayant de prendre un peu de distance. Quand j'ai vu le projet concernant la réfection des aires de jeux, cela m'a paru être quelque chose de relativement symbolique. Puis quand j'ai vu le chiffre je me suis dit c'est quand même cher. Puis, quand j'ai pris connaissance du rapport de la CT, je me suis dit ah non ce n'est pas cher. J'ai l'impression quand même que c'est un projet pharaonique. Vous allez commencer par les Bas-Monts ; et si nous faisons dans l'autre sens, avec un déambulateur pour monter ? L'autre jour, j'ai vu une maman avec une poussette qui montait la Louche ; j'ai cru que je devrais aller lui chercher un défibrillateur ici parce qu'elle n'en pouvait plus ! C'est donc un gros projet et la seule chose que je crains c'est que nous n'y arrivions jamais si nous ne nous donnons pas les moyens ou si au moins on ne se dit pas attention c'est un projet qui va nous concerner tous et qui va bien au-delà des places de jeux. Je ne suis pas contre et je trouve même que c'est fascinant de pouvoir se dire « allez, on se lance dans ce projet », mais celui-ci doit vraiment être défendu par tout le monde.
- **M. R. Le Cann** : concernant l'assainissement de la route de la Cérèce, une question peut être naïve, mais c'est une route qui est empruntée quotidiennement par des camions de la Gravière, donc des camions particulièrement lourds. Je voulais savoir si nous pouvions demander une contribution de la société concernée.
- **M. P. Michelet, Municipal** : cette route est empruntée par les véhicules de la Gravière que sur un petit tronçon, soit celui de la Claie-aux-Moines. La route qui est en très mauvais état part depuis l'entrée de La Coulette en direction du chemin de la Métraude et, sur ce tronçon, il n'y a pas de camion de transit, sauf cas exceptionnel, par exemple pour un transport lié à un chantier et, dans ce cas cela nécessite une autorisation de la part de la commune, Le trafic de poids lourds se fait entre la route de Savigny et l'entrée de la Coulette puisqu'en fait c'est là que se situe la zone industrielle.
- **M. C. Nicolet** : j'aimerais juste répondre à l'intervention de M. J.-P. Amann. Que l'on me comprenne bien, je ne suis en aucune façon opposé à ce projet, bien au contraire. J'ai eu exactement les mêmes réflexions que toi en lisant le préavis et ensuite le rapport de la CT car pour moi ce projet incluait l'aménagement des balades thématiques, le cheminement Nord/Sud etc. ce qui n'est manifestement pas le cas. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu pour que les rapports des CT soient très précis. Je ne mets pas en cause cette demande de crédits et personnellement je voterai pour accepter ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 02/2025 est admis à la majorité des membres présents avec 1 abstention.

8. Nominations de Conseiller.ère.s dans des commissions permanentes

8.a CCAR (Commissions des affaires régionales)

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de M. Olivier Guignard (CIB).

M. J.-C. Bartolacci propose la candidature de **M. Olivier Schär**.

Sans autre candidat, il est élu par acclamation.

8.b CoGest (Commissions de gestion)

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de M. Fabrice Maisières (Les Vert.e.s).

M. Cyril Stuber se propose en tant que candidat à ce poste.

Sans autre candidat, il est élu par acclamation.

8.c Commission de recours en matière d'impôts

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de M. Serge Juillerat (CIB).

M. A. Roth propose la candidature de **M. Jean-Pierre Bolay**.

Sans autre candidat, il est élu par acclamation.

9. Nominations de Conseiller.ère.s dans des Conseils intercommunaux :

9.a Association SDIS Ouest-Lavaux

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de M. Vladimir Novak.

M. Cyril Stuber, actuel remplaçant de M. Novak, se propose en qualité de délégué.

Sans autre candidat, il est élu par acclamation.

Le poste de délégué remplaçant du législatif sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

9.b Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

Le président ouvre l'appel à candidature(s) pour le remplacement de M. Fabrice Maisières.

Deux personnes se proposent, soit Mme Sandra Gillard et M. Mathieu Caluwaerts. Après quelques échanges liés à cette fonction, notamment les précisions apportées par M. Jean-Claude Favre, Municipal, Mme Gillard retire sa candidature en faveur de M. Caluwaerts.

Sans autre candidature, **M. Mathieu Caluwaerts** est élu par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

Marquage 30 km/h Burenz

- **M. J.-P. Bolay** : lors du Conseil du 7 novembre 2024, Madame la Syndique nous a dit que d'ici la fin du mois de novembre seraient faits les marquages au Burenz sur la zone 30 km/h. Or, nous sommes au mois de mars 2025, et à part un grand 30 km/h qui est marqué au haut du chemin du Burenz, il n'y a rien. Comme l'automobiliste est une personne qui perd vite la mémoire, ceux qui descendent voient le 60 km/h et 200 mètres plus bas ils sont déjà à une vitesse supérieure. Quant à ceux qui montent, ils n'ont pas de marquage et ils montent très vite. Quand pensez-vous réaliser ces marquages tant attendus ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : les marquages ont été décalés à cause de la météo (humidité puis le froid). Soyez sûrs que je reviens à la charge très souvent avec notre chef des infrastructures et cela devrait se faire très prochainement.

Par contre, je peux vous dire qu'un radar est régulièrement en fonction et si les automobilistes appuient « sur le champignon » cela leur coûte assez cher !

PACom

- **M. S. Gabella** : est-ce que c'est possible d'avoir un point d'avancement sur le PACom ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : nous avons envoyé le PACom au mois d'avril passé à la DGTL. Fin octobre, nous avons reçu un retour de la DGTL qui nous fait à nouveau des remarques en nous disant qu'à leur avis nous devrions faire une enquête complémentaire. En Municipalité, nous avons décidé de ne pas la faire pour l'instant parce qu'à chaque fois que nous envoyons des documents à la DGTL on nous réclame d'autres compléments ou on nous fixe d'autres obligations. Dernièrement j'ai eu un contact avec la personne qui s'occupe de notre PACom à la DGTL ... c'est en cours ! Lors d'un rendez-vous avec le nouveau directeur général de la DGTL, M. Alain Turatti, pour un autre dossier, j'en ai profité pour lui parler du PACom et il a promis de prendre le dossier « à bras-le-corps » mais comme ce monsieur est très occupé aussi on attend. Je ne peux pas vous en dire plus.
- **M. S. Gabella** : je pense qu'un petit courrier, en recommandé avec quelques personnes en copie ...
- **Mme N. Greiner, Syndique** : il faut aussi dire que depuis que le conseil a voté le PACom, la personne qui s'occupait du dossier à la DGTL est partie et nous avons un nouvel interlocuteur et chaque fois il faut reprendre les discussions.

Le Courrier / Agenda / Acte d'origine

- **M. C. Nicolet** : je tiens à remercier et à féliciter la Municipalité pour les 2 pages qui sont parues dans « Le Courrier » d'aujourd'hui et en particulier la publication de l'agenda de toutes les manifestations qui se déroulent dans la commune ces prochaines semaines, c'est fort utile et je l'encourage à continuer les publications des projets de manifestations de l'été et de l'automne.
Et puis, je ne sais pas si c'est seulement moi qui suis touché ou d'autres habitants de la commune, et c'est pour ça que j'en parle ici, ma compagne et moi, avons reçu en retour nos actes d'origine qui étaient jusqu'à ce jour déposés au Contrôle des habitants, ceci sans aucune explication, dans une simple enveloppe. Je ne sais pas s'il s'agit d'une nouvelle disposition indiquant qu'il n'est plus nécessaire de déposer nos actes d'origine ou s'il s'agit d'une erreur.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : je ne suis pas au courant mais je vais me renseigner.

Transports publics lausannois

- **M. J. Francey** : j'aimerais avoir un peu plus de détails concernant les courses de la ligne 49 qui ont été supprimées.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : effectivement, ce sont des bus qui tombent en panne. Ces minibus sont mis à forte contribution et même s'ils ne sont pas très vieux, ils ont 4 ans d'âge, ils ne font que des trajets en pente et les moteurs lâchent. Les tl sont conscients de ce problème, raison pour laquelle de nouveaux bus ont été commandés et ceux-ci devraient être plus performants, avec notamment des portes qui s'ouvrent sans toucher les trottoirs. En attendant ces nouveaux bus, qui devraient arriver dans le courant du mois d'avril, il a été prévu de faire appel à une entreprise externe et sous-traiter certaines courses pour compenser. Ils sont conscients que ce n'est pas admissible qu'il y ait autant de courses qui soient annulées, surtout en début de journée.

PECC – Plan énergie et climat communal – Action 16.3

- **M. R. Le Cann** : nous parlons de bus, d'automobilistes mais je vais revenir un petit peu sur le plan énergie et climat communal parce qu'il existe aussi les vélos et je voulais en venir à l'action. 16.3 de ce plan, qui est intitulée « Sécuriser et développer les infrastructures dédiées aux cyclistes et aux piétons » et, à la lecture du dernier préavis, je m'inquiète un petit peu parce que j'ai l'impression que cela ne sera pas traité durant cette législature et je voulais savoir si c'était le cas ou si je pouvais encore un petit peu espérer.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : je ne suis pas certain d'avoir compris en fait, quelle était l'attente de M. Le Cann mais en ce qui concerne les infrastructures pour les vélos sur la Commune de Belmont, nous sommes quand même relativement limités. La route sur laquelle il serait utile d'avoir quelque chose de réalisé c'est la route cantonale et, la problématique de la route cantonale, c'est que nous sommes dépendants du canton ; mais nous essayons et cela fait un moment que nous sommes en discussion avec le canton pour la réalisation d'une bande cyclable. Attention une bande cyclable n'est pas une piste cyclable, c'est principalement un coup de peinture ce qui ne va pas sécuriser grandement les cyclistes. Mais cela leur laisse un espace qui est mieux marqué. Idéalement il faudrait réaliser une bande cyclable sur la partie montante, c'est à dire depuis l'entrée ouest de la commune, en direction de Lutry, sur la route cantonale.
- **M. R. Le Cann** : c'est exactement ça, un petit coup de peinture là où c'est possible ce qui oblige l'automobiliste à prendre un peu plus conscience de l'espace nécessaire pour doubler avec plus de sécurité. Et puis cela permettrait peut-être d'inciter ou de mettre en confiance nos concitoyens, à utiliser plus volontiers nos vélos, d'autant qu'on les subventionne. Je sais qu'il y a beaucoup de contraintes, sur les routes cantonales notamment, mais encore une fois en circulant, j'ai l'impression que cela se fait chez nos voisins (route de Savigny par exemple) mais pas encore chez nous. Donc j'espère que l'on puisse pousser d'avantage pour que cela se réalise.
- **M. J. Francey** : je suis assez d'accord sur le fond avec M. Le Cann et je trouve que les aménagements cyclables sont bien et qu'il faut avancer dans ce sens, mais il faudrait aussi prendre des responsabilités envers les cyclistes. Et je trouve qu'il devrait y avoir plus de contrôle des infractions de la route au niveau des cyclistes. En tant qu'automobilistes nous payons des taxes, nous sommes contrôlés etc., alors qu'en général les cyclistes ... !
- **M. R. Le Cann** : tout récemment j'ai regardé les statistiques de la Confédération et effectivement, la grande majorité des accidents est due au comportement des piétons. Mais ça n'empêche pas que l'on puisse aménager la route afin qu'elle puisse être utilisée par tous les usagers.

Stationnement Auberge communale / Horloge de l'église

- **Mme S. Gillard** : j'ai été abordée par 2 citoyens, dont un qui a déjà écrit à la commune et qui se posait la question de savoir pourquoi, sur la place qui est derrière nous, il y a toujours le panneau qui indique que le parking de l'auberge se trouve derrière l'Église alors que les places réservées à l'auberge sont devant l'établissement. La 2ème question concerne l'horloge de l'église qui n'indique pas la même heure sur le cadran de droite et sur celui de gauche. Est-ce que la 5 G est déjà ... !
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : nous allons transmettre ces éléments à qui de droit.

Conseil communal Belmont

Annonces diverses

- **M. J.-P. Amann** : le 4 mai, dans cette Grande Salle aura lieu un hommage à M. Eric Tappy, installé à Belmont en 1968, il est décédé le 11 juin 2024 à l'âge de 93 ans.
ndlr : lien sur le texte du Belmont Info lié à cet événement
https://www.belmont.ch/media/875883/bat2_belmontinfo_n38.pdf
- **M. M. G. Markides** : ce samedi 29 mars, la Société de développement et votre commune organisent l'opération « Coup de balai »
- **M. P. Sonnay** : la Société théâtrale La Grappe de Belmont organise ses soirées annuelles les deux premiers week-ends du mois d'avril

Il est 22h29 lorsque le président clôt la séance du 27 mars 2025 ; la prochaine séance est agendée au 5 juin 2025.

Note importante de la secrétaire : merci à chaque intervenant.e de bien vouloir utiliser les micros qui sont mis à votre disposition faute de quoi l'enregistrement est parfois inaudible, surtout lorsque plusieurs personnes parlent en même temps !

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président


Axel Boggio



Le secrétaire


Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture